



Envoyé en préfecture le 10/11/2022
 Reçu en préfecture le 10/11/2022
 Affiché le *10/11/22*
 ID : 031-213104219-20221109-DEL2022_05_07-DE

Folio 2022-1

| | |
|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE | EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET |
|---|--|

| NOMBRE DE MEMBRES | | | SEANCE du 9 novembre 2022 |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire. |
| 27 | 27 | 27 | |
| DATE DE LA CONVOCATION | | | |
| 03 novembre 2022 | | | |
| DATE D'AFFICHAGE | | | |
| 03 novembre 2022 | | | |

Étaient présents
 Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES
 Messieurs GUERRIOT, ORTIGZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PIRIOU, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations
 Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absent
 Néant

Mme ABADIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2022-05-07

DENOMINATION DE VOIES

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toutes fins utiles, il est proposé de procéder à la dénomination des deux voies qui desserviront les logements de l'opération immobilière en cours de construction « le Domaine de l'Espérance » au lieu-dit la Vignasse.

La proposition de la commission urbanisme réunie le 6 octobre 2022, en accord avec les propriétaires et porteurs de projet, est d'attribuer à ces voies nouvelles les noms suivants :

- pour l'axe principal
- Avenue Simone de Beauvoir

pour la voie secondaire :



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le 14/11/22

Berger
Levraut

ID : 031-213104219-20221109-DEL2022_05_07-DE

Folio 2022-2

- **Rue Françoise Sagan**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de nommer les voies nouvelles de l'opération « Le Domaine de l'Espérance »
comme suit :

pour l'axe principal

- **Avenue Simone de Beauvoir**

pour la voie secondaire :

- **Rue Françoise Sagan**

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions
nécessaires pour la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 9 novembre 2022

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERIN

